

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 576

28 mars 2011

SOMMAIRE

Aros Sweden Residential Sàrl	27602	Investdeutschland S.A., SPF	27646
Bayern Energie S. à r.l.	27621	Lionbridge Luxembourg	27632
Bisa S.A.	27621	LP Three Darmstadt Sàrl	27632
Brantano Luxembourg S.A.	27605	Magnetar Capital Fund Luxembourg I ...	27632
Catcarel S.A., SPF	27623	Magnetar Capital Fund Luxembourg II ...	27629
Centrale d'Achat en Commun de Produits Alimentaires S.à.r.l.	27621	Maltepe JV	27630
Cesar Club	27623	Manheim Auctions	27629
Columbia Sportswear Luxembourg Hol- dings	27605	Merulo Holding S.à r.l.	27642
Danske Bank International S.A.	27624	Mikado Management S.A.	27643
Davidson Brothers S.A.	27606	MSEOF Quattro Fixture-Co S.à r.l.	27609
de Miwwel & Kichechef Sàrl	27646	MSEOF Stempelfabrik S.à r.l.	27609
Duillier	27648	MSEOF Trianon S.à r.l.	27610
Duke Capital S.à r.l.	27624	Myosotis S.A.	27610
Edev, S.à r.l.	27648	New Energy XXI	27643
EIRSP Investments S.à r.l.	27611	Northstar Europe S.A.	27621
Elan IT Resource S.à r.l.	27648	Piemont Investment S.A.	27643
Elit Properties S.A.	27624	Projects Challenges and Services	27609
Elit Properties S.A., SPF	27624	Rowlands International S.A.	27634
European Engineering & Environment Corporation S.A.	27622	RP XXII S.à r.l.	27638
FASSELVEGA, Société Anonyme Holding	27630	RP XXI S.à r.l.	27634
FERNBACH-Software International S.A.	27633	Sambal S.A.	27635
Fernbach-Software S.A.	27633	Sauk Center S.A.	27635
FI Corporate Reinsurance	27635	Sitaro S.A.	27638
Fidupar S.A.	27648	Société Anonyme Global Mondial Consult- ing	27638
Financière Hôtelière Européenne S.A. ...	27639	Stratford Capital Management S. à r.l. ...	27634
Fonsicar Managers S.à r.l.	27628	TALBEY Grundstücksgesellschaft	27638
Hafut S.à r.l.	27644	Terra Mundus Management S.A.	27639
ID Holding S.A.	27646	The Sixth Belfry Properties (UK) S.A. ...	27642
Imvest S.A.	27645	Via Luxembourg S.A.	27626
Internationale Beteiligungen Holding AG SPF	27646	Via Properties S.A.	27626
		Waterfront Development International S.A.	27627
		West Stars S.A.	27627

Aros Sweden Residential Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 180.808,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.732.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société à responsabilité limitée, "Aros Sweden Residential S.à r.l." (the Company), having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (hereinafter the "Company"), société à responsabilité limitée, having its registered office at 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 117.732, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), of June 28, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1683 of September 8, 2006.

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 December 2010, not yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

The meeting is opened with Mrs Isabelle Bressan, private employee, with professional address in Luxembourg as chairman.

The chairman appoints Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as secretary of the meeting.

The meeting elects Mr. Raymond THILL, private employee, with same professional address, as scrutineer of the meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Board or as the Board.

The Board having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I) The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Board. Said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes.

II) It appears from the attendance list that seven hundred sixty-six (766) shares out of seven hundred sixty-six (766) shares comprising six hundred and twelve (612) class A shares (the "Class A Shares") and one hundred fifty four (154) Class B Shares (the "Class B Share") with a par value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each, representing 100 % (one hundred percent) of the subscribed share capital of the Company amounting to one hundred seventy-eight thousand four hundred seventy-eight Swedish Kroner (SEK 178,478.-), are present or duly represented at the meeting. It follows from the above that the relevant quorum requirement is met and that the meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda.

The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the meeting. The meeting decides to waive the convening notices.

III) The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the Company's capital to the extent of two thousand three hundred thirty Swedish Kroner (SEK 2,330.-) in order to raise it from the amount of one hundred seventy-eight thousand four hundred seventy-eight Swedish Kroner (SEK 178,478.-), to one hundred eighty thousand eight hundred and eight Swedish Kroner (SEK 180,808.-) by the issue of eight (8) new Class A shares and two (2) new Class B shares, each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-), having the same rights and privileges as those attached to all Class A and Class B shares.

2. Subscription of five (5) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each, by PRECO Account Partnership III, L.P., two (2) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each by PRECO III UK L.P. and one share (1) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each by PRECO III UK No 2 L.P. and full payment by contribution in cash of an amount of one thousand eight hundred sixty-four Swedish Kroner (SEK 1,864.-)

3. Subscription of one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by Takehave Holding S.à r.l. and one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by VPP S.à r.l., full payment by contribution in cash of an amount of four hundred sixty-six Swedish Kroner (SEK 466.-).

4. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the Company's capital increase.

IV) After deliberation, the meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the capital of the Company to the extent of two thousand three hundred thirty Swedish Kroner (SEK 2,330.-) in order to raise it from the amount of one hundred seventy-eight thousand four hundred seventy-eight Swedish Kroner (SEK 178,478.-), to one hundred eighty thousand eight hundred and eight Swedish Kroner (SEK 180,808.-) by the issue of eight (8) new Class A shares and two (2) new Class B shares, each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-), having the same rights and privileges as those attached to all Class A and Class B shares.

Second resolution
Subscription and Payment

The meeting states that PRECO III Finance S.à r.l. waives to his preferential right of subscription.

The meeting resolves to authorize the Subscription of five (5) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each, by PRECO Account Partnership III, L.P., two (2) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each by PRECO III UK L.P. and one share (1) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each by PRECO III UK No 2 L.P. and full payment by contribution in cash of an amount of one thousand eight hundred sixty-four Swedish Kroner (SEK 1,864.-)

The meeting resolves to authorize the subscription of one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by Takehave Holding S.à r.l. and one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by VPP S.à r.l., full payment by contribution in cash of an amount of four hundred sixty-six Swedish Kroner (SEK 466.-).

Proof of such payment in cash of the total amount of two thousand three hundred thirty Swedish Kroner (SEK 2,330.-) by the subscribers to the Company has been given to the undersigned Notary.

Third resolution

The meeting resolves to Amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the Company's capital increase and which will henceforth have the following wording:

“**Art. 5.1.** The share capital of the company is amounting to one hundred eighty thousand eight hundred and eight Swedish Kroner (SEK 180,808.-) represented by six hundred twenty (620) Class A shares and one hundred fifty-six (156) Class B shares, each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-), having the same rights and privileges as those attached to all Class A and Class B shares.”

There being no further business on the agenda of the meeting, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, these minutes are worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with Us, the notary these minutes.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après, l'Assemblée) de la société en responsabilité limitée, «Aros Sweden Residential S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 9A boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B. 117.732, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 28 juin 2006, publié au Memorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (le«Mémorial») n°1683du 8septembre 2006.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle BRESAN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit avec la même adresse professionnelle. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I) Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes.

II) Il résulte de cette liste de présence que sept cent soixante-six (766) parts comprenant six cent douze (612) parts de catégorie A (les "Parts de Catégorie A") et cent cinquante-quatre (154) parts de catégorie B (les "Parts de Catégorie B"), chaque action ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-) représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de cent soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-dix-huit Couronnes Suédoises (SEK 178,478.-), sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée peut dès lors délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour, les associés déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation.

III) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille trois cent trente Couronnes Suédoises (SEK 2,330.-) afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-dix-huit Couronnes Suédoises (SEK 178,478.-) à cent quatre-vingt mille huit cent huit Couronnes Suédoises (SEK 180,808.-) par l'émission de huit (8) nouvelles parts sociales de classe A and deux (2) nouvelles parts sociales de classe B, d'une valeur nominale chacune de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), chaque part sociale ayant les droits et obligations attachés à la Classe de parts sociales à laquelle elle appartient.

- Emission de cinq (5) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), par PRECO Account Partnership III, L.P. deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), par PRECO III UK L.P. et une nouvelle part sociale de catégorie A, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), par PRECO III UK No 2 L.P. et libération intégrale par un apport en numéraire de mille huit cent soixante-quatre Couronnes Suédoises (SEK 1.864.-);

- une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), par Takehave Holding S.à r.l. et une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), par VPP S.à r.l. et libération intégrale par un apport en numéraire de quatre cent soixante-six Couronnes Suédoises (SEK 466.-)

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de deux mille trois cent trente Couronnes Suédoises (SEK 2,330.-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

V) Après délibérations, l'Assemblée prend, à l'unanimité, les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux mille trois cent trente Couronnes Suédoises (SEK 2.330.-) de manière à le porter de son montant actuel de cent soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-dix-huit Couronnes Suédoises (SEK 178,478.) à cent quatre-vingt mille huit cent huit Couronnes Suédoises (SEK 180,808.-) par l'émission de huit (8) nouvelles parts sociales de catégorie A et deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), ayant les mêmes droits et privilèges y attachés que les parts sociales de catégorie A et catégorie B représentées.

Deuxième résolution

Souscription et Libération

L'Assemblée autorise la souscription des nouvelles parts sociales de la façon suivante:

- cinq (5) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), par PRECO Account Partnership III, L.P.

- deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), par PRECO III UK L.P.

- une (1) nouvelle part sociale de catégorie A, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-) par PRECO III UK No 2 L.P.

et libération intégrale par un apport en numéraire de mille huit cent soixante-quatre Couronnes Suédoises (SEK 1.864.-);

- une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-) par Takehave Holding S.à r.l.

- une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-) par VPP S.à r.l.

par un apport en numéraire de quatre cent soixante-six Couronnes Suédoises (SEK 466.-).

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de deux mille trois cent trente Couronnes Suédoises (SEK 2.330.-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille huit cent huit Couronnes Suédoises (SEK 180.808.-) représenté par six cent vingt (620) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et cent cinquante-six (156) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233,-) chacune

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: I. Bressan, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/69. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): p.d. Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005548/190.

(110006425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Brantano Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.152.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 2 décembre 2010 à 10.00 heures

L'assemblée décide de renouveler, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2011, le mandat du commissaire aux comptes attribué à Monsieur Thierry REMACLE, né le 24/01/1971 à Bruxelles (B) et demeurant à F – 54 260 Lamalmaison, Vauban 19.

Ettelbruck, le 2 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2011005627/15.

(110006445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Columbia Sportswear Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.712.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 111.967.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Stewart Kam-Cheong, gérant B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- le siège social de l'actionnaire Bugaboo Holdings, société à responsabilité limitée, est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005644/17.

(110006435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Davidson Brothers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.009.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") DAVIDSON BROTHERS S.A., a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 28, avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 127009 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on March 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 1159 of the 14th of June 2007;

The Meeting is presided by Mrs. Mélanie BECKER, private employee, with her professional address at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr. Fabrice GEIMER, private employee, with his professional address at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mrs Toni SOLOMON GUGGENHEIM, residing at 115 avenue Pozzo di Borgo 92210 Saint-Cloud, France, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates;
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides, with immediate effect, to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting decides to appoint Mrs. Toni SOLOMON GUGGENHEIM, residing at 115 avenue Pozzo di Borgo 92210 Saint-Cloud, France as liquidator (liquidateur) of the Company.

Third resolution

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting decides to grant a full discharge to the director and the auditor for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

Nothing further being on the agenda and no one asking to speak, the Chairman then has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée") des actionnaires de la société anonyme "DAVIDSON BROTHERS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127 009, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 2007, publié au Mémorial C, Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1159 du 14 juin 2007.

L'Assemblée est présidée par Madame Mélanie BECKER, employée privé, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabrice GEIMER, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de Madame Toni SOLOMON GUGGENHEIM, demeurant au 115 avenue Pozzo di Borgo 92210 Saint-Cloud, France, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Décharge accordée à l'administrateur et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Madame Toni SOLOMON GUGGENHEIM, demeurant au 115 avenue Pozzo di Borgo 92210 Saint-Cloud, France, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge à l'administrateur et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu dus notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. BECKER, F. GEIMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/472. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005681/158.

(110006176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

MSEOF Quattro Fixture-Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.324.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 décembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet au 14 décembre 2010 de ses fonctions de gérant de la Société:

- Mme Judith Ajayi, née le 26 septembre 1964 à Lagos, Nigeria, ayant son adresse professionnelle au 6B Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand- Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ian McMahon, né le 24 août 1978 à Chester, Royaume-Uni, résidant au 19, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Ian McMahon
- Martijn Bosch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 janvier 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011005913/28.

(110005919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Projects Challenges and Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.858.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022080/10.

(110025739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

MSEOF Stempelfabrik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.707.425,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.214.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 décembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet au 14 décembre 2010 de ses fonctions de gérant de la Société:

- Mme Judith Ajayi, née le 26 septembre 1964 à Lagos, Nigeria, ayant son adresse professionnelle au 6B Route de Trèves L-2633 Senningerberg, Grand- Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ian McMahon, né le 24 août 1978 à Chester, Royaume-Uni, résidant au 19, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Ian McMahon

- Wendy Lowe

- Martijn Bosch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 janvier 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011005915/29.

(110005954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

MSEOF Trianon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.711.300,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.206.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 décembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet au 14 décembre 2010 de ses fonctions de gérant de la Société:

- Mme Judith Ajayi, née le 26 septembre 1964 à Lagos, Nigeria, ayant son adresse professionnelle au 6B Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ian McMahon, né le 24 août 1978 à Chester, Royaume-Uni, résidant au 19, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Ian McMahon

- Wendy Lowe

- Martijn Bosch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 janvier 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011005916/29.

(110005965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Myosotis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.403.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Silvana RICCI, administratrice de société, demeurant à Rome, Viale Eritrea n 119 (Italie),

ici représentée par Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1) Que la société anonyme "MYOSOTIS S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63403, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine THYES-WALCH, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 393 du 29 mai 1998;
- 2) Que le capital social est fixé à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix euros, représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (24,79 EUR) chacune, entièrement libérées;
- 3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.
- 4) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.
- 7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.
- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.
- 9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.
- 10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. ROTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/448. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005917/50.

(110006123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

EIRSP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 158.006.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Castle Trust & Management Services Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 932, Europort, Gibraltar, registered with Register of Companies, under number 46030, acting in its capacity as trustee of The Equus International Retirement Savings Plan No 146 Cell, here represented by Willem Gerbers, Lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “EIRSP Investments S.à r.l.” (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the holding of multi-class asset investments and acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, of which at least one

(1) Class A manager and one (1) Class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the

last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Castle Trust & Management Services Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 932, Europort, Gibraltar, registered with Register of Companies, under number 46030, acting in its capacity as trustee of The Equus International Retirement Savings Plan No 146 Cell, represented as stated above, subscribes to fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of fifty thousand euro (EUR 50,000).

The amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Managers:

- Mrs. Florence Rao, born on October 2, 1975 in Troyes, France, with professional address at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; and

- Mr. Erik van Os, born on February 20, 1973 in Maastricht, the Netherlands, with professional address at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Class B Manager:

- Mr. Simon Andrew Pearson, born on November 5, 1968 in Park Royal, United Kingdom, residing at Calle Avila 1, Sotogrande, Spain.

2. The registered office of the Company is located at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who signed it together with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quinze décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CASTLE TRUST & MANAGEMENT SERVICES LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 932, Europort, Gibraltar, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 46030, agissant en sa qualité de trustee de The Equus International Retirement Savings Plan No 146 Cell, ici représentée par Willem Gerbers, Avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «EIRSP Investments S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la détention d'investissements en actifs multi-classes et la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés dont au moins celle d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs spéciaux.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon

le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Castle Trust & Management Services Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 932, Europort, Gibraltar, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 46030, agissant en sa qualité de trustee de The Equus International Retirement Savings Plan No 146 Cell, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000).

Le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Madame Florence Rao, née le 2 octobre 1975 à Troyes, France, ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et

- Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Gérant de Catégorie B:

- Monsieur Simon Andrew Pearson, né le 5 novembre 1968 à Park Royal, Royaume-Uni, domicilié à Calle Avila 1, Sotogrande, Espagne.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte a été faite au mandataire de la partie comparante, qui a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: W. GERBERS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56762. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur p.d. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005707/497.

(110006490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Bayern Energie S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011022114/11.

(110025989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Northstar Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 146.664.

Les comptes annuels au 31 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Northstar Europe S.A.

Société Anonyme

C.S.M. Shepherd

Président du Conseil

Référence de publication: 2011022072/13.

(110025662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Bisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.497.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 26 janvier 2011:

Le conseil d'administration a décidé d'accepter la démission de Monsieur Jens Philip HAGE en tant que délégué à la gestion journalière au 18 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Andrea PANZIERI / Christina LARSEN

Chairman of the Board Of Directors / Vice Chairman of the Board of Directors

Référence de publication: 2011022119/15.

(110025979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Centrale d'Achat en Commun de Produits Alimentaires S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 4.941.

Extrait des résolutions des associés du 13 janvier 2011

Les associés décident de nommer comme nouveau gérant, en remplacement de Monsieur Marc KAEMPPF, Madame Romy HANSEN, née le 23 avril 1963 à Luxembourg, demeurant 8, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg pour une durée indéterminée.

Les associés décident également de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jean DUPONG.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011022124/17.

(110026184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

European Engineering & Environment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.855.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «EUROPEAN ENGINEERING & ENVIRONMENT CORPORATION S.A. HOLDING», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 27.855, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYSES-WALCH, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 171 du 22 juin 1988, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 27 février 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1052 du 30 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole HENOUMONT, employée, demeurant professionnellement à L1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée.

2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Etienne GILLET, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (€ 700,00).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, N. HENOUMONT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2010. Relation: MER / 2010 / 2505. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005719/69.

(110006063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Catcarel S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.096.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 4. Februar 2011

1. Die Herren Francois Lanners, Philippe Stanko und Pascal Wagner treten mit sofortiger Wirkung von ihren Ämtern als Verwaltungsratsmitglied zurück.

2. Als ihr Nachfolger wird Herr Hans Günther, geboren am 18.11.1962 in D-Köln, mit der Anschrift 48, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg ernannt. Sein Mandat läuft anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 aus.

Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011022132/15.

(110025929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Cesar Club, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3925 Mondercange, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 14.613.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 25 février 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée CESAR CLUB S.à r.l. (RC B14613), dont le siège social à L-3925 Mondercange, rue des Fleurs, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

Me Jean-Marc Groelly

Le liquidateur

Référence de publication: 2011022134/15.

(110026549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Duke Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.296.

—
Extrait des résolutions des associés prises en date du 31 janvier 2011

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer:

* Monsieur Nigel Gamble, né le 22 juin 1960 à Manchester, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 122 Wigmore Street, London W1U 3RX, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de classe A de la Société et ce avec effet au 31 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Pour extrait analytique conforme

Alexandra Petitjean

Gérant

Référence de publication: 2011022144/17.

(110026264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Danske Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 14.101.

—
La liste des fondés de pouvoir (A) et (B) de la banque a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Pour le notaire TOM METZLER

Christophe HOELTGEN

Référence de publication: 2011022146/13.

(110025924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

**Elit Properties S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Elit Properties S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 66.625.

—
L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Pardevant Nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "ELIT PROPERTIES S.A.", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 66625, constituée suivant acte reçu par le Notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de résidence à Sanem, en date du 13 octobre 1998 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 914 du 17 décembre 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte d'assemblée générale des actionnaires sous seing privé contenant conversion du capital social en euro, en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1165 du 2 août 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Me Sabrina MEKHANE, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial.

La société n'aura pas d'activité commerciale.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toute opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans le limite de la loi du 11 mai 2007, pré-mentionnée."

2. Modification de la dénomination sociale de la société en "ELIT PROPERTIES S.A., SPF" et modification afférente à l'article 1^{er} des statuts.

3. Ajout d'un nouvel alinéa 5 à l'article 5 des statuts

4. Modification de l'article 17 des statuts.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial.

La société n'aura pas d'activité commerciale.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toute opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans le limite de la loi du 11 mai 2007, pré-mentionnée."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "ELIT PROPERTIES S.A., SPF".

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de "ELIT PROPERTIES S.A., SPF".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel alinéa 5 à l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa 5)** . Les actions de la société ne peuvent être cédées qu'à des investisseurs éligibles tels que décrits à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de l'article 3 de la Loi précitée:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts comme suit:

" **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.NEZAR, B.TASSIGNY, S.MEKHANE, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56474. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005708/94.

(110006341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Via Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.446.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant, l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010. Concernant l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en ce qui concerne son représentant permanent Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est la suivante: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: VIA LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011007169/24.

(110006314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Via Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.457.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant, l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Concernant l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en ce qui concerne son représentant permanent Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est la suivante: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: VIA PROPERTIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011007170/24.

(110006225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Waterfront Development International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 123.880.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société.

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société.

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société.

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC 2010.

Pour WATERFRONT DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Cindy SRABO / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011007173/21.

(110006238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

West Stars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 153.991.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: WEST STARS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011007175/22.

(110006274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Fonsicar Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 114.726.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Galloinvest S. à r.l. a company incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13 boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg registered with the trade and companies register in Luxembourg under section B and number 123015,

here represented by Mr Giorgio Bianchi, private employee, with professional address in L - 1724 Luxembourg, 19-21 boulevard Prince Henri, by virtue of a proxy, given in Luxembourg.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove is the sole partner of FONSIKAR MANAGERS S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1113 Luxembourg, boulevard de Foire, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 114726, incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg on March 1, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 608 on March 23, 3006.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the financial year of the Company currently starting on the first day of July and ending on the thirtieth day of June in order to have the financial year starting on the first day of January and ending on the thirty-first day of December of each year.

The current Company's financial year having started on the first day of July 2010 shall end on the thirty-first day of December 2010.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the sole shareholder decides to amend article 19 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 19. Financial year.** The Company's accounting year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any certificated deed to the present.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil dix, le dix-septième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GALLOINVEST S. a r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 11-13, boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg numéro 123015,

ici représentée par Monsieur Mr Giorgio Bianchi, employé privé, adresse professionnelle à L - 1724 Luxembourg, 19-21 boulevard Prince en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée FONSIKAR MANAGERS S.A.R.L., ayant son siège social à L - 1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés

de Luxembourg sous la section B, numéro 114726, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 23 mars 2006 numéro 608.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la Société actuellement commençant le 1^{er} juillet et se terminant le trente 30 juin afin que l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le prochain exercice commencera le 1^{er} juillet 2010 et se clôturera le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 19 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC / 2010 / 57460. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005728/82.

(110006291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Magnetar Capital Fund Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 190.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.923.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Stewart KAM-CHEONG, gérant B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005861/15.

(110006439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Manheim Auctions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.055.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.957.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Stewart KAM-CHEONG, gérant B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
Munsbach, le 11 janvier 2011.
Référence de publication: 2011005863/15.
(110006440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Maltepe JV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 131.380.

—
EXTRAIT

Le soussigné atteste par la présente que:

La Commune de Schuttrange a changé la dénomination de la rue 6C, Parc d'Activité Syrdall en 6C, rue Gabriel Lippmann, prenant effet le 1^{er} janvier 2011, concernant la décision du conseil communal du 30 septembre 2009.

En conséquence, le siège social de la Société est le suivant:

- 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011005862/15.

(110006411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

FASSELVEGA, Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 76.074.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", established and having its registered office at 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

here represented by Mrs. Martine KAPP, employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the public limited company ("société anonyme") "FASSELVEGA", established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed on the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 76074, (the "Company"), incorporated under the name of "SANTOS DUMONT" pursuant to a deed of Me Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on the 26th of May 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 702 of the 28th of September 2000. The company's by-laws were amended several times, and for the last time on November 10, 2005, pursuant to a deed of Me Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 436 of the 28th of February 2006.

II. That the corporate capital is fixed at five hundred thousand Euros (500,000.- EUR), represented by five hundred (500) shares with no par value;

III. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

IV. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company;

V. That the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that all the liabilities of the Company have been paid and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Sole Shareholder will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. That the Sole Shareholder gives discharge to the directors and the statutory auditor for the execution of their mandates up to this date;

VII. That the Sole Shareholder declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed and that the shares and any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

VIII. That the books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", établie et ayant son siège social à 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

ici représentée par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la partie comparante est l'actionnaire unique (l' "Actionnaire Unique") de la société anonyme "FASSELVEGA", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76074, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, sous la dénomination «SANTOS DUMONT», en date du 26 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 702 du 28 septembre 2000. Les Statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 10 novembre 2005, suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 436 du 28 février 2006.

II. Que le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par cinq cent (500) actions sans valeur nominale;

III. Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que l'Actionnaire Unique déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiate de la Société.

V. Que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Que l'Actionnaire Unique donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Que l'Actionnaire Unique déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée et que tous les actions et registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.

VIII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/484. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005729/94.

(110006131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Lionbridge Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.750.925,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 118.994.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier DORIER, gérant B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005844/15.

(110006437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

LP Three Darmstadt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.567.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier DORIER, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- le siège social de l'un des actionnaires First Euro Industrial Properties II S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005855/17.

(110006436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Magnetar Capital Fund Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.256.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Stewart KAM-CHEONG, gérant B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005860/15.

(110006438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**FERNBACH-Software International S.A., Société Anonyme,
(anc. Fernbach-Software S.A.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 36.700.

Im Jahre zweitausendzehn, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft FERNBACH-Software S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activités Syrdall, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 36.700, gegründet durch Urkunde des Notars Christine DOERNER, mit dem Amtssitz in Bettemburg, vom 29. März 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 378 vom 11. Oktober 1991, letztmalig abgeändert durch Urkunde des Notars Gérard LECUIT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 7. April 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 646 vom 24. Juni 2004.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Dirk van den HOOGEN, Betriebswirt (FH), wohnhaft in D-54441 Wellen, In den Hässeln 12 (Deutschland).

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Sandra SCHENK, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Dirk van den HOOGEN, vorgenannt.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Umbenennung der Gesellschaft zum 1. Januar 2011 in „FERNBACH-Software International S.A.“ und Abänderung von Artikel 1 der Satzungen.

2.- Feststellung, dass der Strassenname des Gesellschaftssitzes durch Beschluss der Gemeindeverwaltung Schuttrange zum 1. Januar 2011 ändert in „rue Gabriel Lippmann“.

3.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst, die Bezeichnung der Gesellschaft zum 1. Januar 2011 abzuändern in „FERNBACH-Software International S.A.“ und demnach Artikel 1 der Satzungen abzuändern wie folgt:

„ **Art. 1.** Es besteht eine anonyme Gesellschaft unter der Bezeichnung „FERNBACH-Software International S.A.“ "

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass durch Beschluss der Gemeindeverwaltung Schuttrange der Strassenname des Gesellschaftssitzes zum 1. Januar 2011 abgeändert wird in „rue Gabriel Lippmann“.

Somit lautet der Sitz der Gesellschaft nunmehr wie folgt: L-5365 Munsbach, 1A, rue Gabriel Lippmann.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Dirk van den Hoogen, Sandra Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2010. LAC / 2010 / 58732. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 12. Januar 2011.

Référence de publication: 2011005731/56.

(110006180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Rowlands International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.168.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société le 03 août 2010

L'actionnaire unique de la Société a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011:

1. Monsieur Mario PARAS, demeurant au 21 rue des Prés L-7246 Walferdange, Luxembourg : administrateur de la Société;

2. La société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400 Route d'Esch L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477; réviseur d'entreprise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005983/16.

(110006159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

RP XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.764.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- le siège social de l'actionnaire RP S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006006/16.

(110005812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Stratford Capital Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.784.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 10 décembre 2010 que Madame Tania CRAS-NEANSKI, demeurant au 6, allée des Brouillards, F – 75018 Paris, déclare qu'elle détient 99 parts sociales de la société STRATFORD CAPITAL MANAGEMENT Sàrl, société à responsabilité limitée dont le capital est de 12.500 euros représenté par 100 parts sociales d'un montant de 125 Euros chacune, a cédé et transféré à Madame Nora LEMHACHHECHE, demeurant au 251, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, les 9 parts sociales de la société qui lui appartenaient.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011006022/16.

(110006295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Sambal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 103.017.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société extraordinairement en date du 20 décembre 2010 à 11.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur délégué et des administrateurs suivants:

Monsieur Michel SANITAS, Administrateur délégué et Administrateur, né à Romilly-sur-Seine (F) le 06.11.1956, demeurant à F – 57890 Porcelette, 80, Rue de St. Avold

Madame Léa BAROTH, Administrateur, née à St. Avold (F) le 29.02.1956, demeurant à F – 57890 Porcelette, 80, Rue de St. Avold

Monsieur Nicolas SANITAS, Administrateur, né à St. Avold (F) le 27.03.1982, demeurant à F– 57890 Porcelette, 80, Rue de St. Avold

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes attribué à Monsieur Michel COLLEONY, né le 14.01.1949 à Metz (F), demeurant à F – 57070 Metz, 2Bis, Rue Laveran est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2011006028/22.

(110006446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Sauk Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 57.602.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2010

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Johan DELAERE, administrateur de sociétés, demeurant beukenpark 16 à B-9880 Alter. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011006030/19.

(110006261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

FI Corporate Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 27.912.

In the year two thousand ten, on the twenty first of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "FI CORPORATE REINSURANCE S.A.", a Luxembourg "société anonyme", joint stock company having its registered office at Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C. S. Luxembourg section B number 27912, incorporated by deed established on the 20 April 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 186 of the 9th July 1988.

The meeting is presided by Brian Collins, private employee, professionally residing at 74, rue de Merl, 2146 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Lara Nasato, private employee, professionally residing at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Cristina Levis, private employee, professionally residing at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 60,000 (sixty thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Reduction of the corporate capital by an amount of two million two hundred twenty-two thousand six hundred thirty-four Euros twelve Cents (EUR 2.222.634,12) so as to decrease it from its present amount of two million two hundred fifty-three thousand six hundred thirty-four Euros twelve Cents (EUR 2.253.634,12) to thirty one thousand Euro (EUR 31.000,00) by a reduction of the intrinsic value of the share without shares suppression.

2.- Amendment of Article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

3.- Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to decrease the share capital amount by an amount of two million two hundred twenty-two thousand six hundred thirty-four Euros twelve Cents (EUR 2.222.634,12) in order to bring it from its current amount of two million two hundred fifty-three thousand six hundred thirty-four Euros twelve Cents (EUR 2.253.634,12) to thirty one thousand Euro (EUR 31.000,00) by way of reimbursement to the shareholders proportionally to their shareholding and by reduction of the par value of each share.

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments and the shareholder's reimbursement.

Reimbursement delay:

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31.000,00), divided into sixty thousand (60,000) shares with no par value."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-et un décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FI CORPORATE REINSURANCE", ayant son siège social à Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 27912, constituée suivant acte reçu le 20 avril 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 186 du 9 juillet 1988.

L'assemblée est présidée par Brian Collins, employé privé, résidant professionnellement 74, rue de Merl, 2146 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Lara Nasato, employée privée, résidant professionnellement 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur, Cristina Levis, employé privé, résidant professionnellement 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 60.000 (soixante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 2.222.634,12 (deux millions deux cent vingt deux mille six cent trente quatre Euros et douze Cents) pour l'amener de son montant actuel de EUR 2.253.634,12 (deux millions deux cent cinquante trois mille six cent trente quatre Euros et douze Cents) à EUR 31.000,-(trente et un mille Euros), par remboursement aux actionnaires en réduisant le pair comptable des actions.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 2.222.634,12 (deux millions deux cent vingt deux mille six cent trente quatre Euros et douze Cents) pour l'amener de son montant actuel de EUR 2.253.634,12 (deux millions deux cent cinquante trois mille six cent trente quatre Euros et douze Cents) à EUR 31.000,-(trente et un mille Euros), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par réduction du pair comptable des actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement:

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) représenté par soixante mille (60.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. COLLINS, L. NASATO, C. LEVIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58970. Reçu soixante-quinze euros. (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Référence de publication: 2011005734/117.

(110006377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

RP XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.763.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- le siège social de l'actionnaire RP S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006007/16.

(110005813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Sitaro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.301.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2010*

1. La liquidation de la société SITARO S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011006041/13.

(110006353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Société Anonyme Global Mondial Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.631.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 13 avril 2010

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Paulo PIRES PEIXEIRA de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Est nommée aux fonctions d'administrateur:

Madame Diane BINTZ, employée privée, née le 7 décembre 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11 avenue Gaston Diderich.

Le mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs en fonctions.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011006042/16.

(110006084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

TALBEY Grundstücksgesellschaft, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg E 2.917.

AUSZUG

Es erhellt aus der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter der Talbey Grundstücksgesellschaft, mit Sitz in L-1630 Luxembourg, 21, rue Glesener, welche am 15. November 2010 abgehalten wurde,

1) dass der Geschäftsführer Herr Theo Albrecht Sen., geboren am 28. März 1922, am 24. Juli 2010 durch Tod aus dem Geschäftsführeramte ausgeschieden ist,

2) dass der Beteiligungsstand der Gesellschaft wie folgt ist:

- a) Markus-Stiftung, einundsechzig Euro und siebenundneunzig Cent (EUR 61,97),
- b) Lukas-Stiftung, dreitausend siebenundsechzig Euro und achtundsechzig Cent (EUR 3.067,68),
- c) Jacobus-Stiftung, dreitausend siebenundsechzig Euro und achtundsechzig Cent (EUR 3.067,68),

3) dass zu neuen Geschäftsführern der Gesellschaft und zwar auf die Dauer der Gesellschaft ernannt wurden:

a) Herr Theo Albrecht, geboren in Essen, am 24. September 1950, wohnhaft in 58, Westerwaldstrasse D-4300 Essen-Bredeneu

Abweichend von Art. 6 des Gesellschaftsvertrages ist Herr Theo Albrecht, auch wenn mehrere Geschäftsführer bestellt sind, berecht, die Gesellschaft allein zu vertreten Die Einschränkung gemäß Art. 7, Ziffer (1) Absatz 2 des Gesellschaftsvertrages (wonach Kauf, Verkauf sowie sonstige Verfügungen über Grundstücke nicht Aufgaben der Geschäftsführung sind) soll für Herrn Theo Albrecht in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer nicht gelten.

b) Herr Berthold Albrecht, geboren in Essen, am 21, Mai 1954, wohnhaft in 58, Westerwaldstrasse D-4300 Essen-Bredeneu.

Abweichend von Art. 6 des Gesellschaftsvertrages ist Herr Berthold Albrecht, auch wenn mehrere Geschäftsführer bestellt sind, berecht, die Gesellschaft allein zu vertreten Die Einschränkung gemäß Art. 7, Ziffer (1) Absatz 2 des Gesellschaftsvertrages (wonach Kauf, Verkauf sowie sonstige Verfügungen über Grundstücke nicht Aufgaben der Geschäftsführung sind) soll für Herrn Berthold Albrecht in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer nicht gelten.

FUER GLEICHLAUTENDEN AUSZUG, zum Zwecke der Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister und der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 7. Januar 2010.

Référence de publication: 2011006081/32.

(110005850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Terra Mundus Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.164.

—
EXTRAIT

En date du 4 janvier 2011, le conseil d'administration à pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011006071/14.

(110006266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Financière Hôtelière Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 100.048.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "FINANCIERE HOTELIERE EUROPEENNE S.A.", a "société anonyme" incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 100.048, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on March 25th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 555 of 28 May 2004. The Articles of Incorporation have not been amended since.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Antoinette QURESHI, private employee, residing professionally at the same address.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be registered.

II. As appears from the attendance list, the 31 (thirty-one) shares in registered form with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty one thousand EUR (EUR 31,000.-) to two million thirty-one thousand Euro (EUR 2,031,000.-) by the issue of two thousand (2,000) new shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-)

2. Subscription and full payment by a contribution in kind.

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty one thousand EUR (EUR 31,000.-) to two million thirty-one thousand Euro (EUR 2,031,000.-) by the issue of two thousand (2,000) new shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-)

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the new share referred to above by Mr Nicolas WARGNY, born in Neuilly-sur-Seine, France, on 10 November 1965, residing at 6, Quai Ernest Ansermet, Ch-1800 Vevey.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervene the aforementioned Mr Nicolas WARGNY, prenamed, here represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a proxy given on 27 December 2010,

who declared to subscribe two thousand (2,000) new shares and to pay them up by a contribution in kind of a loan he owns against the company.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Report of the auditor:

In compliance with article 32-1 of the Law on Commercial Companies, the contribution in kind has been subject to a report issued by FIDEWA AUDIT S.A., Réviseur d'entreprises, dated 28 December, 2010, which concludes as follows:

“Sur base de nos diligences effectuées, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport d'un montant de EUR 2.000.000, ne correspond pas au moins aux 2.000 actions nouvelles de Financière Hôtelière Européenne S.A. avec une valeur nominale de EUR 1.000 chacune à émettre en contrepartie.»

Third resolution

As a consequence, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The share capital is at two million thirtyone thousand Euro (EUR 2,031,000.-) represented by thousand thirty one (2,031) new shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-)."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at EUR 2,800 (two thousand eight hundred euro).

There being no further business the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINANCIERE HOTELIERE EUROPEENNE S.A.", ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, à la section B sous le numéro 100.048, constituée par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 25 mars 2004. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Antoinette QURESHI, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions trente et un mille euros (2.031.000,-) par l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).
2. Souscription et libération intégrale par un apport en nature.
3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions trente et un mille euros (2.031.000,-) par l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des nouvelles actions, dont question ci-avant, par Monsieur Nicolas WARGNY, né à Neuilly-sur-Seine, France, le 10 novembre 1965, demeurant à 6, Quai Ernest Ansermet, Ch-1800 Vevey.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes Monsieur Nicolas WARGNY, préqualifié, ici représenté par Monsieur Raymond THILL, préqualifié, en vertu d'une procuration en date du 27 décembre 2010,

qui déclare souscrire les deux mille (2.000) nouvelles actions et les libérer par apport en nature d'une créance envers la société.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Rapport du réviseur d'entreprise

Conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, cet apport en nature a fait l'objet d'une vérification et d'un rapport émis par FIDEWA AUDIT S.A., Réviseur d'entreprises, en date du 28 décembre 2010, et qui conclut en ces termes:

“Sur base de nos diligences effectuées, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport d'un montant de EUR 2.000.000, ne correspond pas au moins aux 2.000 actions nouvelles de Financière Hôtelière Européenne S.A. avec une valeur nominale de EUR 1.000 chacune à émettre en contrepartie.»

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à deux millions trente et un mille euros (2.031.000,-) divisé en deux mille trente et une (2.031) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-)»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 2.800 (deux mille huit cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, C. Petit, A. Qureshi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. LAC/2011/1224. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): p.d. Conny Schumacher.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005726/143.

(110006193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

The Sixth Belfry Properties (UK) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.807.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaire en date du 13 octobre 2010

Les actionnaires ont décidé:

- De nommer Mr. Andrew O'Shea, né le 13 aout 1981 à Dublin en Irlande, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction d'administrateur du Conseil d'administration avec effet au 13 octobre 2010 jusqu'à la prochaine assemblée général.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.01.2011.

Référence de publication: 2011006087/14.

(110006212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Merulo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 157.155.

EXTRAIT

Suite au contrat de cession de parts sociales de la Société daté du 14 décembre 2010, il résulte ce qui suit:

- Famax International Corp., une société soumise aux lois de la République de Panama, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Panama sous le numéro 711080, n'est plus associée de la Société;

- Captiva Industrial S.à r.l. ayant son siège social au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, détient douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de la Société et en devient l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011007125/19.

(110006360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Mikado Management S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 91.867.

Par la présente, je vous informe que la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING SAH démissionne, avec effet immédiat, de ses fonctions d'administrateur de la société MIKADO MANAGEMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée en date du 20 décembre 2002, par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.91.867.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

p. FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING SAH

Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL

Référence de publication: 2011007132/15.

(110006443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

New Energy XXI, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 87.263.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: NEW ENERGY XXI

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011007140/22.

(110006191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Piemont Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.765.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: PIEMONT INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011007146/22.

(110006185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Hafut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 101.394.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The public limited company "Por Fin AB", established and having its registered office in SE-435 41 Mölnlycke, Kalkstensvägen 12 (Sweden), org. nr. 556824-6580,

here represented by Mrs. Martine KAPP, employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "HAFUT S.à r.l.", established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed on the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 101394, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher, on the 25th of June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 849 of the 18th of August 2004;

II. That the corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred twenty-five (125) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each;

III. That the Sole Shareholder, in conformity of article 1690 of the "Code Civil", accepts the share transfer of one hundred twenty-five (125) shares from Mr. Hans NILSSON, company's director, SE-435 41 Mölnlycke, Kalkstensvägen 12 (Sweden), which occurred on December 15, 2010, by the managers on behalf of the Company;

IV. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

V. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company;

VI. That the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that all the liabilities of the Company have been paid and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Sole Shareholder will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VII. That the Sole Shareholder gives discharge to the managers for the execution of their mandates up to this date;

VIII. That the Sole Shareholder declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

IX. That the books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "Por Fin AB", établie et ayant son siège social à SE-435 41 Mölnlycke, Kalkstenvägen 12 (Suède), org. nr. 556824-6580,

ici représentée par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la partie comparante est l'associée unique (l' "Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "HAFUT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101394, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 25 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 849 du 18 août 2004;

II. Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;

III. Que l'Associé Unique, en conformité de l'article 1690 du Code Civil, décide d'accepter le transfert de cent vingt-cinq (125) parts sociales de Monsieur Hans NILSSON, administrateur de société, demeurant à SE-435 41 Mölnlycke, Kalkstenvägen 12 (Suède), qui a eu lieu en date du 15 décembre 2010, par les gérants pour le compte de la Société;

IV. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

V. Que l'Associé Unique déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiate de la Société.

VI. Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VII. Que l'Associé Unique donne décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. Que l'Associé Unique déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.

IX. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/486. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005765/93.

(110006135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Imvest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 33.084.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 25 février 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme IMVEST S.A. (RC B33084), dont le siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, a été dénoncé en date du 22 juin 1995.

Pour extrait conforme
Me Jean-Marc Groelly
Le liquidateur

Référence de publication: 2011022197/13.

(110026545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Internationale Beteiligungen Holding AG SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.940.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 11 juin 2010 à Luxembourg Ville

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire Messieurs Stéphane RIVER, Clive GODFREY, et Jean-Pierre HIGUET dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011022198/16.

(110026220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Investdeutschland S.A., SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.810.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011022200/10.

(110026373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

de Miwwel & Kichechef Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 13.765.

—
Les comptes annuels au 31 JANVIER 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2011022201/11.

(110026185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

ID Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 68.546.

—
L'an deux mil dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ID HOLDING S.A.", avec siège social à L1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster le 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 333 du 11 mai 1999. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Carole CAHEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Antoinette QURESHI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social.
- 2) Modification subséquente des articles 1^{er} premier paragraphe, 2 et 12 des statuts de la société.
- 3) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social et de conférer aux articles 1^{er} premier paragraphe, 2 et 12 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Premier paragraphe. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ID HOLDING S.A.»."

" **Art. 2**. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

" **Art. 12**. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Cahen, R. Thill, A. Qureshi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. LAC/2011/1190. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur p.d. (signé): Conny Schumacher.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005802/66.

(110006146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Duillier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.806.

Par la présente nous dénonçons avec effet immédiat notre mandat de commissaire aux comptes auprès de la société DUILLIER Société à responsabilité limitée inscrit sous le numéro B 147.806.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 février 2011.

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES SA

Emmanuel GREGORIS / Théo HOLLERICH

Sous-directeur / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011022152/14.

(110026156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Edev, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 192.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.448.

Une délégation de signature a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pedro Fernandes das Neves

Manager

Référence de publication: 2011022154/12.

(110025944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Fidupar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 74.296.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration en date du 3 février 2011

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg avec effet au 4 février 2011.

Copie certifiée conforme

Francesco ZACCHINO / Noël DIDIER

Directeur administratif et comptable / Administrateur

Référence de publication: 2011022177/13.

(110026033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Elan IT Resource S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 136.838.

Le bilan rectifié au 31.12.2008, qui remplace le bilan au 31.12.2009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 21/01/2011 sous la référence (L110013576).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Février 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011022164/14.

(110026179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.
